

X.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES FINANCES

POUR L'EXERCICE 1879.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Finances pour 1878 a été voté au chiffre de fr.	15,274,950 »
Le projet de Budget pour 1879 ne s'élève qu'à	15,248,660 »
La différence de fr.	<u>26,290 »</u>

constitue la balance des augmentations et des diminutions proposées à quelques articles, et qui sont expliquées ci-après :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Le crédit porté au Budget de 1878 (charges ordinaires) est de	788,750 »
Celui qui est proposé au projet de Budget pour 1879 s'élève à	804,050 »
Soit une augmentation de	<u>15,300 »</u>

qui se décompose ainsi qu'il suit :

1° Pour le service du secrétariat général, ci	3,000 »
2° Pour le service de l'administration centrale des contribu- tions directes, douanes et accises.	10,000 »
3° Pour l'application en 1879 de l'article 16 de l'arrêté orga- nique du 31 décembre 1875, ci	2,300 »
TOTAL ÉGAL . . . fr.	<u>15,300 »</u>

Ces différentes augmentations se justifient par les considérations suivantes :

1° La partie du crédit de l'article 2 affectée aux traitements des fonctionnaires et employés du secrétariat général est complètement engagée. L'allocation ne permet plus d'accorder aux agents de ce service des augmentations de traitement, légitimement méritées cependant, par leur zèle et leur dévouement, ainsi que par leur ancienneté dans les grades qu'ils occupent. La somme de 3,000 francs est demandée en vue de pouvoir améliorer leur position dans les limites tracées par l'arrêté organique du 31 décembre 1875.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Par suite de l'extension des divers services que comprend l'administration centrale des contributions directes, douanes et accises, et de l'irrégularité de ses cadres actuels, il y a lieu de procéder à sa réorganisation. Elle devra se faire à un double point de vue : d'abord, afin d'établir une proportion rationnelle entre le nombre d'emplois des différents grades de la hiérarchie; ensuite, pour mettre cette administration dans des conditions analogues à celles des autres administrations centrales du Département des Finances, sous le rapport des chances d'avancement de ses fonctionnaires et employés. Les mesures à prendre pour atteindre ce résultat donneront lieu à une augmentation de dépense de 10,000 francs.

3° L'augmentation indiquée sous le n° 3 est la conséquence de l'application de l'article 16 de l'arrêté organique préappellé, aux fonctionnaires qui se trouveront, en 1879, dans les conditions prévues par cet article.

D'autre part, les *charges extraordinaires*, qui figurent pour 18,000 francs au Budget de 1878, sont réduites à 14,000 francs au projet de Budget pour 1879. La diminution résulte de la suppression d'un crédit de 4,000 francs destiné à rémunérer les travaux résultant de la codification des lois fiscales d'enregistrement.

Je regrette de devoir dire que les tentatives faites dans ce but n'ont pas produit un résultat satisfaisant. Le crédit de 4,000 francs qui a figuré au Budget des Finances depuis 1875, et qui est toujours demeuré sans emploi, peut donc disparaître.

L'augmentation sur l'ensemble de l'article 2 se réduit ainsi à 11,500 francs.

ART. 8. — *Magasin général des papiers.*

La situation du magasin des papiers de service permet de diminuer de 25,000 francs le crédit de l'article 8, qui serait ainsi réduit à 172,000 francs au Budget de 1879. Si l'avenir en fait reconnaître la nécessité, on pourra proposer à la Législature, à l'occasion d'un Budget futur, le rétablissement du crédit antérieur de 197,000 francs.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.

ART. 12. — *Surveillance générale.*

Crédit porté au Budget de 1878	fr.	349,250	»
demandé pour 1879		355,750	»
		6,500	»
AUGMENTATION	fr.	6,500	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par suite de l'extension que prennent d'année en année les divers services ressortissant à l'administration des contributions, le matériel (mobilier, instruments de vérification, etc.) à l'usage des fonctionnaires et employés dans les provinces, a dû être notablement augmenté.

L'entretien et le renouvellement de ce matériel absorbent chaque année des sommes assez considérables.

Il est nécessaire que l'administration soit exactement renseignée sur la nécessité de ces dépenses, et qu'elle puisse contrôler la bonne conservation du matériel. Différents services accessoires (entretien, chauffage et éclairage des bâtiments appartenant à l'État, ou loués par lui, etc.), doivent également faire l'objet d'une surveillance spéciale.

Cette mission sera désormais confiée à un inspecteur, dont l'action s'étendra sur tout le royaume. La création de cet emploi donnera lieu à une dépense nouvelle de 6,500 francs, qui constitue l'augmentation de crédit proposée à l'article 12.

ART. 16. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Crédit porté au Budget de 1878	fr.	5,156,450	»
» demandé pour 1879		5,146,050	»
		10,400	»
	DIMINUTION.	fr.	10,400

Cette diminution est rendue possible par la suppression de quelques emplois dans le service actif de la douane.

ART. 23 (ancien).

Les frais d'expertise en matière de douane ne seront plus désormais à la charge du Trésor public. Ils seront imputés sur un fonds spécial créé par l'arrêté royal du 27 novembre 1877, et alimenté par une retenue de 25 p. % prélevée sur le produit des amendes et confiscations qui ne sont pas attribuées au Trésor. L'article 23 du Budget de l'exercice 1878, intitulé : *Frais d'expertise en matière de douane*, vient donc à disparaître, ainsi que le crédit de 6,000 francs qu'il comportait.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.

ART. 24. — *Enregistrement et timbre. — Personnel.*

Crédit porté au Budget de 1878	fr.	485,190	»
» demandé pour 1879		480,000	»
		5,190	»
	DIMINUTION.	fr.	5,190

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution porte sur le litt. *M* des développements du Budget. Le crédit de 21,500 francs qui figurait sous ce littéra du chef d'*Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires*, peut être réduit à 16,510 francs, l'arriéré existant dans le service des vérifications ayant notablement diminué. On pourra ainsi restreindre le nombre de vérificateurs supplémentaires auxquels il a fallu recourir pour arriver à le combler.

ART. 29. — *Matériel.*

Crédit porté au Budget de 1878	fr.	55,500	»
» demandé pour 1879		56,000	»
		500	»
AUGMENTATION.		fr.	500

L'insuffisance de la somme portée chaque année au Budget pour le service du matériel, est démontrée par les demandes de crédits supplémentaires que l'on est obligé de présenter pour pouvoir acquitter toutes les dépenses imputables sur cet article. — La faible augmentation de 500 francs permettra vraisemblablement de rétablir l'équilibre.

CHAPITRE V.

PENSIONS ET SECOURS.

ART. 34. — *Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, n'ayant pas droit à une pension, etc.*

Crédit porté au Budget de 1878	fr.	12,000	»
» demandé pour 1879		14,000	»
		2,000	»
AUGMENTATION.		fr.	2,000

La somme de 12,000 francs portée aux Budgets précédents est devenue insuffisante, par suite du nombre toujours croissant des personnes qui se trouvent dans les conditions prévues par le libellé de l'article 34, pour avoir des titres à l'obtention d'un secours. Cette situation oblige parfois l'administration à écarter des demandes bien justifiées, ou à n'accorder que des sommes trop minimes. Les secours individuels varient de 25 à 300 francs annuellement. Ceux qui atteignent ce dernier chiffre sont naturellement très-peu nombreux. Il n'est alloué que trois secours de 400 francs à des personnes qui se trouvent dans une position tout à fait exceptionnelle.

L'augmentation demandée portera l'allocation à 14,000 francs, chiffre qui n'est pas trop élevé pour un personnel de 7,000 agents.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
Article 2 fr.	14,500 »	»
— 8	»	28,000 »
— 12	6,500 »	»
— 16	»	10,400 »
(23 ancien)	»	6,000 »
24	»	5,190 »
— 29	500 »	»
34	2,000 »	»
TOTAUX. fr.	20,500 »	46,590 »
RÉSULTAT : DIMINUTION fr.	26,290 »	

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

COMPARAISON

des crédits proposés au Budget de 1879, avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1878.

CHAPITRES.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1879.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1879.					
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
								ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	EN MOINS.
		EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.	EN PLUS.	EN MOINS.						
I.	Administr. centrale	1,269,050	20,000	1,289,050	1,259,550	10,000	1,275,550	"	9,700	"	4,000	"	13,700
II.	— de la trésorerie, etc.	216,500	"	216,500	216,500	"	216,500	"	"	"	"	"	"
III.	— des contributions, etc.	11,110,705	110,500	11,221,005	11,100,805	110,500	11,211,105	"	9,900	"	"	"	9,900
IV.	— de l'enregistrem., etc.	2,435,945	86,450	2,470,395	2,444,255	21,450	2,465,705	10,510	"	"	15,000	"	4,090
V.	Pensions et secours.	40,000	"	40,000	42,000	"	42,000	2,000	"	"	"	2,000	"
VI.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'art. 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice	30,000	"	30,000	30,000	"	30,000	"	"	"	"	"	"
VII.	Dépenses imprévues	8,000	"	8,000	8,000	"	8,000	"	"	"	"	"	"
	TOTALS. . . fr.	15,108,200	166,750	15,274,950	15,100,910	147,750	15,248,660	12,510	19,600	"	19,000	2,000	28,290
								EN MOINS : 77,900		EN MOINS : 19,000		EN PLUS : 20,290	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

(401)

[N° 88.]

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances, pour l'exercice 1879, est fixé à la somme de *quinze millions deux cent quarante-huit mille six cent soixante francs* (15,248,660 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre.	21,000 »	»	1,275,350 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et traitements de disponibilité.	804,050 »	14,000 »		
3	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	71,000 »	2,000 »		
4	Frais de tournées.	10,000 »	»		
5	Matériel.	145,000 »	»		
6	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200 »	»		
7	Service de la monnaie.	10,100 »	»		
8	Magasin général des papiers.	172,000 »	»		
9	Documents statistiques.	18,000 »	»		
CHAPITRE II.					
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.					
10	Traitements des directeurs et agents du Trésor.	170,000 »	»	216,500 »	
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	46,500 »	»		
CHAPITRE III.					
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.					
12	Surveillance générale. — Traitements.	355,750 »	»	11,211,105 »	
13	Service de la conservation du cadastre. — Traitements	657,700 »	»		
14	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes	1,988,100 »		500 »
15		Remises proportionnelles et indem- nités (credit non limitatif)	2,040,700 »		»
16	— des douanes et de la recherche maritime	5,141,550 »	4,500 »		
17	— des essais des ouvrages d'or et d'argent	25,000 »	2,300 »		
18	Suppléments de traitement	260,225 »	»		
19	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés.	»	82,000 »		
20	Frais de bureau et de tournées	85,580 »	6,000 »		
21	Indemnités, primes et dépenses diverses	580,200 »	15,000 »		
22	Police douanière	5,000 »	»		
23	Matériel.	161,000 »	»		
A REPORTER. . . fr.		12,376,635 »	126,300 »	12,702,935 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	12,570,655 »	126,500 »	12,702,955 »
	CHAPITRE IV.			
	ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
24	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . .	480,000 »	»	2,465,705 »
25	— — du domaine	150,275 »	7,450 »	
26	— — forestier	571,480 »	»	
27	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,217,000 »	»	
28	— des greffiers (crédit non limitatif)	60,000 »	»	
29	Matériel	56,000 »	»	
30	Dépenses du domaine	78,000 »	14,000 »	
31	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faci- liser l'exploitation des propriétés de l'État	50,000 »	»	
32	Intérêts moratoires en matières diverses (crédit non limitatif) .	1,500 »	»	
	CHAPITRE V.			
	PENSIONS ET SECOURS.			
33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement	28,000 »	»	42,000 »
34	Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	14,000 »	»	
	CHAPITRE VI.			
	SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ART. 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.			
35	Administration centrale. — Personnel. — Traitement.	10,000 »	»	50,000 »
36	— Matériel, frais de déplacement, indem- nités diverses	10,000 »	»	
37	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle . . .	10,000 »	»	
	CHAPITRE VII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
38	Dépenses imprévues non libellées au Budget	8,000 »	»	8,000 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . . fr	15,100,910 »	147,750 »	15,248,660 »

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1878.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES

pour l'exercice 1879.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	>	Traitement du Ministre		
2	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service		
	b.	Traitements de disponibilité		
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances	52,500	2,000
	b.	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	18,500	»
			71,000	2,000
4	>	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs		
<i>Matériel.</i>				
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais de reliure, ports de lettres et autres menus frais	65,000	»
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux	20,000	»
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien des meubles	60,000	»
			145,000	»
<i>Service de la Monnaie.</i>				
6	>	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	»
7	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais, et service des bureaux de garantie	5,700	»
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpation et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc.	7,800	»
	c.	Frais pour le service du contrôle	2,000	»
	d.	Abonnement à l'eau et au gaz	600	»
			16,100	»
A REPORTER.			fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
804,050	14,000	818,050	806,750	11,500	»	
71,000	2,000	73,000	73,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
143,000	»	143,000	143,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
16,100	»	16,100	16,100	»	»	
1,069,350	16,000	1,085,350	1,074,050	11,300	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
					REPORT. . . . fr.	
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).				
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>				
				CHARGES		
				ordinaires.	extraordin.	
8	a.	Papiers à timbrer		83,000	»	
	b.	Papier électoral		15,000	»	
	c.	Autres papiers de toute espèce.		72,000	»	
				172,000	»	
		<i>Documents statistiques.</i>				
9	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i>		12,000	»	
	b.	— de publication		6,000	»	
				18,000	»	
				TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
		CHAPITRE II.				
		ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.				
				CHARGES		
				ordinaires.	extraordin.	
10	a.	Traitements des directeurs et agents	32	3,000 à 8,000	160,400	»
	b.	— des agents auxiliaires	»	300 à 600	9,600	»
11	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . .			46,500	»
				TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.		

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,069,330	16,000	1,085,330	1,074,030	11,300	»	
172,000	»	172,000	197,000	»	25,000	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
1,259,330	16,000	1,275,330	1,289,030	11,300	25,000	
DIMINUTION. . . . fr.				13,700		
170,000	»	170,000	170,000	»	»	
46,500	»	46,500	46,500	»	»	
216,500	»	216,500	216,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des dévelop- pements.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinares. extraordin.		
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES DANS LES PROVINCES.							
<i>Surveillance générale.</i>							
12	a.	Traitements des directeurs	9	»	8,000	72,000	»
	b.	— du directeur spécial	1	»	8,000	8,000	»
	c.	— des inspecteurs provinciaux.	5	1 ^{re}	6,500	32,500	»
			4	2 ^e	6,000	24,000	»
	d.	— d'un inspecteur.	1	»	6,500	6,500	»
	e.	— du sous-inspecteur spécial	1	»	<i>Max. 5,500</i> <i>Min. 4,500</i>	5,500	»
	f.	— du contrôleur id.	1	»	<i>Max. 4,200</i> <i>Min. 3,150</i>	4,200	»
	g.	— du sous-contrôleur id.	1	»	2,650	2,650	»
	h.	— d'un chimiste-aviseur.	1	»	<i>Max. 4,000</i> <i>Min. 3,200</i>	4,000	»
	i.	— des premiers commis de direction,	3	1 ^{re}	5,000	15,000	»
			3	2 ^e	4,000	12,000	»
			3	3 ^e	3,500	10,500	»
	j.	— des seconds commis de direction	14	1 ^{re}	<i>Max. 3,100</i> <i>Min. 2,500</i>	39,200	»
			15	2 ^e	2,100	31,500	»
21			3 ^e	1,700	35,700	»	
25			4 ^e	1,500	32,500	»	
k.	Indemnités id, id.	»	»	»	20,000	»	
108 355,750 »							
<i>Service de la conservation du cadastre.</i>							
15	a.	Traitements des inspecteurs	2	»	6,500	13,000	»
	b.	— des contrôleurs.	6	1 ^{re}	<i>Max. 5,000</i> <i>Min. 4,200</i>	25,200	»
			6	2 ^e	3,600	21,600	»
			6	3 ^e	3,150	18,900	»
	c.	— des géomètres	58	1 ^{re}	2,650	153,700	»
			58	2 ^e	2,150	124,700	»
			65	3 ^e	1,700	110,500	»
	d.	Indemnités aux géomètres	67	4 ^e	1,500	87,100	»
268 657,700 »							

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
355,750	»	355,750	349,250	6,500	»	
657,700	»	657,700	657,700	»	»	
1,013,450	»	1,013,450	1,006,950	6,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
					REPORT.	fr.	
					ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).		
					Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.		
14	a.	Traitements des contrôleurs	26	1 ^{re}	5,000	130,000	»
			26	2 ^e	4,200	109,200	»
			26	3 ^e	3,600	93,600	»
			26	4 ^e	3,150	81,900	»
	b.	— des sous-contrôleurs	27	»	2,150	58,050	»
			3	1 ^{re}	9,000	27,000	»
			4	2 ^e	7,500	50,000	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remi- ses proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunération insuffisante ou trop élevée	3	3 ^e	6,000	18,000	»
			5	4 ^e	4,700	23,500	»
			3	5 ^e	3,600	18,000	»
			13	6 ^e	2,800	56,400	»
			19	7 ^e	2,100	59,900	»
	d.	— des vérificateurs	25	1 ^{re}	3,150	72,450	»
			26	2 ^e	2,650	68,900	»
		53	3 ^e	2,100	69,300	»	
		44	4 ^e	1,600	70,400	»	
e.	— des commis aux écritures	50	1 ^{re}	2,500	69,000	»	
		30	2 ^e	1,900	57,000	»	
		35	3 ^e	1,600	56,000	»	
		56	4 ^e	1,300	46,800	»	
f.	— des commis des accises	186	1 ^{re}	1,650	306,900	»	
		185	2 ^e	1,300	240,500	»	
		95	3 ^e	1,100	104,500	»	
		95	4 ^e	1,000	95,000	»	
g.	Indemnités de résidence	»	»	»	65,800	500	
		1001	1,988,100	500	
15	a.	Remises proportionnelles et indemnités (542 agents)				1,918,200	»
	b.	Indemnités aux receveurs pour confection des rôles des contrib. directes .				66,500	»
	c.	— — — pour copies des rôles des contributions directes .				56,000	»
		(Crédits non limitatifs.)				2,040,700	»
					A REPORTER.	fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
1,013,450	»	1,013,450	1,006,950	6,500	»	
1,988,100	500	1,988,600	1,988,600	»	»	
2,040,700	»	2,040,700	2,040,700	»	»	
5,042,250	500	5,042,750	5,036,250	6,500	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'AGENTS	CLASSES	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires extraordin.		
		REPORT. . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>					
46	a.	Traitement de l'inspecteur général du service actif des douanes sur les chemins de fer.	1	»	9,000	9,000	»
	b.	Traitement de l'inspecteur provincial au port d'Anvers.	1	»	<i>Max. 5,500</i> <i>Min. 5,000</i>	5,500	»
	c.	— des contrôleurs	45	1 ^{re}	<i>Max. 5,000</i> <i>Min. 4,200</i>	66,200	»
			16	2 ^e	3,600	57,600	»
			18	3 ^e	3,150	56,700	»
	d.	— des lieutenants	40	»	2,150	86,000	»
	e.	— des sous-lieutenants	50	»	1,950	97,500	»
	f.	— des brigadiers	442	»	1,550	685,100	»
	g.	— des sous-brigadiers.	517	»	1,200	620,400	»
	h.	— des préposés	960	»	1,100	1,056,000	»
			960	»	1,000	960,000	»
	i.	— des préposés temporaires.	1062	»	900	955,800	»
	j.	— des matelots	500	»	900	487,500	»
	k.	— des mousses	34	1 ^{re}	1,200	40,800	»
			30	2 ^e	1,100	33,000	»
	l.	— du machiniste du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	4	»	700	2,800	»
m.	— du chauffeur du bateau à vapeur de la douane à Anvers.	1	»	2,000	2,000	»	
n.	Service de la masse d'habillement	1	»	1,200	1,200	»	
o.	Indemnités de résidence.	»	»	»	8,600	»	
		»	»	»	209,850	4,500	
		4652	5,141,550	4,500	
		<i>Service des essais des ouvrages d'or et d'argent.</i>					
17	»	Traitements des essayeurs	3	1 ^{re}	3,500	40,500	»
			3	2 ^e	3,100	9,300	»
			2	3 ^e	2,600	5,200	2,300
			8	25,000	2,300
		A REPORTER. fr.					

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,042,250	500	5,042,750	5,036,250	6,500	»	
5,141,550	4,500	5,146,050	5,156,450	»	10,400	
25,000	2,300	27,300	27,300	»	»	
10,208,800	7,500	10,216,100	10,220,000	6,500	10,400	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
		Report. fr.	
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).	
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>	
18	"	Suppléments de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique	
		<i>Traitements temporaires.</i>	
19	"	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés	
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>	
20	a.	Frais de bureau	52,100
	b.	Frais de tournées	53,480
			6,000
			85,580
			6,000
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>	
	a.	Indemnités aux commis ambulants du service des accises	52,400
	b.	— aux experts de la contribution personnelle	82,300
	c.	— aux répartiteurs du droit de patente	53,000
	d.	— aux porteurs de contraintes	50,000
	e.	— et frais résultant de l'application de la loi sur la contribution personnelle, dus aux experts et aux porteurs de contraintes	1,500
	f.	— de déplacement aux employés des provinces	12,000
21	g.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indica- tifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre	55,000
			15,000
	h.	Primes pour saisies de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines, et arrestation de fraudeurs	1,000
	i.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	26,000
	j.	Frais d'escorte de la douane	23,000
	k.	Indemnités aux employés de la douane pour travaux extraordinaires	60,000
			580,200
			15,000
		A REPORTER. fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,208,800	7,300	10,216,100	10,220,000	6,500	10,400	
260,225	»	260,225	260,225	»	»	
»	82,000	82,000	82,000	»	»	
85,580	6,000	91,580	91,580	»	»	
580,200	15,000	595,200	595,200	»	»	
10,934,805	110,500	11,045,105	11,049,005	6,500	10,400	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTERA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.																	
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																				
<i>Police douanière.</i>																				
22	»	Mesures de police douanière																		
»	»	<i>Frais d'expertise en matière de douane. (Ancien art. 23, pour mémoire.)</i>																		
<i>Matériel.</i>																				
			<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1169 1144 1249 1173">30,000</td> <td data-bbox="1313 1144 1337 1173">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1161 1252 1249 1281">103,000</td> <td data-bbox="1313 1252 1337 1281">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1177 1330 1249 1359">18,600</td> <td data-bbox="1313 1330 1337 1359">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1185 1413 1249 1442">7,000</td> <td data-bbox="1313 1413 1337 1442">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1209 1514 1249 1543">400</td> <td data-bbox="1313 1514 1337 1543">»</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1161 1653 1249 1682">161,000</td> <td data-bbox="1313 1653 1337 1682">»</td> </tr> </tbody> </table>		CHARGES		ordinaires.	extraordin.	30,000	»	103,000	»	18,600	»	7,000	»	400	»	161,000	»
CHARGES																				
ordinaires.	extraordin.																			
30,000	»																			
103,000	»																			
18,600	»																			
7,000	»																			
400	»																			
161,000	»																			
23	a.	Frais d'impression, de reliure, etc.; achat et réparation d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc.																		
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations																		
	c.	Construction et acquisitions de bâtiments, d'aubettes et d'embarcations.																		
	d.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. .																		
	e.	Frais d'impression pour registres, états, etc., nécessaires au service de la masse d'habillement																		
TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.																				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
10,934,805	110,300	11,045,105	11,049,005	6,500	10,400	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
»	»	»	6,000	»	6,000	Article supprimé.
161,000	»	161,000	161,000	»	»	
11,100,805	110,300	11,211,105	11,221,005	6,500	16,400	
DIMINUTION. . . fr.				9,900		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE IV.					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.					
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>					
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires. extraord.in.	
a.	Directeurs	9	8,000	72,000	»
b.	Inspecteurs	6 1 ^{re} cl.	7,000	42,000	»
		6 2 ^e cl.	6,500	59,000	»
c.	Vérificateurs	12 1 ^{re} cl.	5,000	60,000	»
		12 2 ^e cl.	4,500	54,000	»
		12 3 ^e cl.	4,000	48,000	»
d.	Premiers commis de direction	9	3,500 à 4,500	36,000	»
e.	Seconds — —	19	1,700 à 2,600	59,290	»
f.	Seconds commis adjoints	2	1,200 à 1,000	3,200	»
g.	Surveillants aux ventes à Bruxelles, Anvers, Liège et Gand.	4	2,200 à 2,000	9,600	»
h.	Indemnités aux agents de change, pour la publication du prix courant des effets publics	4	»	2,100	»
i.	Conservateur de l'atelier général du timbre	1	5,000	5,000	»
j.	Garde-magasin contrôleur du timbre	1	3,200	3,200	»
k.	Suppléments de traitement alloués à huit seconds commis de direction chargés du contrôle du timbre extraordinaire	»	»	2,400	»
l.	Timbreurs, compteurs et tourne-feuilles	51	1,100 à 2,000	47,900	»
m.	Indemnités pour maladies et travaux extraordinaires	»	»	16,310	»
		128	480,000	»

A REPORTER. . . . fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		Nombre d'agents.	Traitement réglementaire par an.	CHARGES ordinaires. extraordin.		
				REPORT. . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements.</i>				
		<i>Canal de Pommerœul.</i>				
	a.	Receveur principal	1	Max. 5,500	5,000	»
	b.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	2,090	»
	c.	Sergent d'eau chargé du versement des recettes	1	id. 1,500	110	»
		<i>Canal de Charleroi et ses embranchements.</i>				
	d.	Receveurs	7	id. 5,500	20,430	»
	e.	Éclusiers et autres agents au service du contrôle.	15	id. 1,500	3,520	»
		<i>Canal de Macstricht à Bois-le-Duc.</i>				
	f.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	3	id. 1,500	1,265	»
	g.	Garde-canal messenger	1	id. 1,500	193	»
		<i>Sambre canalisée.</i>				
	h.	Receveurs	2	id. 5,500	10,000	»
	i.	Éclusiers-receveurs	11	id. 1,500	7,150	»
	j.	Messagers gardes-canal.	2	id. 1,500	2,365	»
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>				
	k.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	2,970	»
	l.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
	m.	Garde-canal chargé des versements	1	id. 1,500	330	»
		<i>Meuse.</i>				
	n.	Percepteurs	5	id. 2,100	4,620	»
		<i>Escaut.</i>				
	o.	Éclusiers-receveurs	6	id. 1,500	2,970	»
	p.	Percepteur.	1	id. 2,100	1,100	»
		<i>Demer.</i>				
	q.	Éclusier-receveur.	1	id. 1,500	585	»
	r.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	165	»
		<i>Lys.</i>				
	s.	Éclusiers-receveurs	7	id. 1,500	2,530	»
	t.	Pontonniers au service du contrôle	2	id. 1,500	385	»
		A REPORTER.	74		67,743	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
		REPORT.				
		<i>Canal de Gand à Ostende.</i>				
	u.	Percepteurs	2	Max. 2,100	1,650	»
	v.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,598	»
	w.	Éclusier au service du contrôle	1	id. 1,500	168	»
		<i>Canal de Terneuzen et Moervaert.</i>				
	x.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	4	id. 1,500	1,708	»
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, et ses embranchements.</i>				
	y.	Receveur	1	id. 5,500	2,400	»
	z.	Percepteur	1	id. 2,100	770	»
	aa.	Éclusiers et pontonniers-receveurs	11	id. 1,500	5,344	»
	bb.	Éclusiers au service du contrôle	2	id. 1,500	440	»
	cc.	Gardes-canal messagers	5	id. 1,500	418	»
		<i>Petite Nèthe canalisée.</i>				
	dd.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,268	»
25	ee.	Pontonier au service du contrôle	1	id. 1,500	168	»
		<i>Canal de Liège à Maestricht.</i>				
	ff.	Éclusiers-receveurs	5	id. 1,500	2,420	»
	gg.	Gardes-canal messagers	2	id. 1,500	588	»
		<i>Yser et canal de Plasschendael.</i>				
	hh.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,320	»
		<i>Canal de Roulers à la Lys.</i>				
	ii.	Éclusier-receveur	1	id. 1,500	580	»
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>				
	jj.	Éclusiers-receveurs	2	id. 1,500	1,048	»
		<i>Ourthe.</i>				
	kk.	Éclusiers-receveurs	3	id. 1,500	1,680	»
	ll.	Contrôleurs des différentes voies navigables	6	3,200 à 4,800	24,600	»
	mm.	Sous-contrôleur	1	2,000	2,640	»
		A REPORTER.				
			132		118,268	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTE- RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
				REPORT.		
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	nm	Délégués à la recette	4	Max. 1,500	5,280	»
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	oo.	Indemnités à trois agents, pour direction et surveillance des travaux, et frais de voyage	3	»	2,700	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
25 (suite).	pp.	Concierge	1	880	880	»
		<i>Maison hanséatique à Anvers.</i>				
	qq.	Concierge surveillant	1	1,650	1,650	»
		<i>Palais de Tervueren.</i>				
	rr.	Personnel	6	800 à 2,500	»	7,450
	ss.	Services nouveaux et extraordinaires, intérim, frais de maladie, etc.	»	»	1,500	»
			147		130,275	7,450
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs	6	4,800 à 6,000	52,400	»
	b.	Sous-inspecteurs	4	3,400 à 3,800	14,400	»
	c.	Gardes généraux	22	2,000 à 3,000	56,100	»
	d.	Brigadiers et gardes	500	50 à 1,350	254,580	»
26	e.	Indemnités pour travaux extraordinaires, frais de maladies, intérim, etc.	»	»	7,000	»
	f.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés en matière d'enregistrement	»	»	1,000	»
	g.	Bourses d'élèves forestiers	2	1,500	3,000	»
	h.	Gardes généraux adjoints	2	1,500	3,000	»
			356		371,480	»
27	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
28	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. (Ce crédit n'est point limitatif.)				
		A REPORTER. fr.				

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
480,000	»	480,000	485,190	»	5,190	
130,275	7,450	137,725	137,725	»	»	
371,480	»	371,480	371,480	»	»	
1,217,000	»	1,217,000	1,217,000	»	»	
60,000	»	60,000	60,000	»	»	
2,258,755	7,450	2,266,205	2,271,395	»	5,190	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.	
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
<i>Matériel.</i>				
29	a.	Confection de poinçons à timbrer, registres, impressions, reliures, etc.	5,500	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc.	4,000	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre.	53,100	»
	d.	Salaires des expéditionnaires attachés aux bureaux des directeurs	13,400	»
			56,000	»
<i>Dépenses du domaine.</i>				
30	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.	21,000	»
	b.	— du palais de Tervueren et de ses dépendances	»	10,000
	c.	Charges et contributions sur les domaines.	10,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois	3,500	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration.	43,000	4,000
	f.	Frais de vente et autres actes.	500	»
			78,000	14,000
51	»	Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'État		
52	»	Intérêts moratoires en matières diverses. (<i>Ce crédit n'est point limitatif</i>)		
TOTAL DU CHAPITRE IV.			fr.	

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
2,258,755	7,450	2,266,205	2,271,395	»	5,190	
56,000	»	56,000	55,500	500	»	
78,000	14,000	92,000	92,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
2,444,255	21,450	2,465,705	2,470,395	500	5,190	
Diminution. . . . fr.				4,690		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS.		
33	»	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances.
34	»	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
SERVICE DE LA CAISSE TONTINIÈRE INSTITUÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 76 DE LA LOI DU 3 JUIN 1870 SUR LA MILICE.		
35	»	Administration centrale. — Personnel. — Traitements.
36	•	— Matériel. — Frais de déplacement. — Indemnités diverses
37	»	Émoluments des agents chargés de la recette et du contrôle
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
38	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
28,000	»	28,000	28,000	»	»	
14,000	»	14,000	12,000	2,000	»	
42,000	»	42,000	40,000	2,000	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
chapters.	pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	406	Administration centrale
II.	408	— de la trésorerie et de la dette publique dans les provinces.
III.	440	— des contributions directes, douanes et accises dans les provinces
IV.	420	— de l'enregistrement et des domaines dans les provinces
V.	430	Pensions et secours
VI.	ib.	Service de la caisse tontinière instituée en vertu de l'article 76 de la loi du 3 juin 1870 sur la milice.
VII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAL. fr.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1879.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1878.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,289,350 »	16,000 »	1,275,350 »	1,289,050 »	»	13,700 »	
216,500 »	»	216,500 »	216,500 »	»	»	
11,100,805 »	110,300 »	11,211,105 »	11,221,005 »	»	9,900 »	
2,444,255 »	21,450 »	2,465,705 »	2,470,395 »	»	4,690 »	
42,000 »	»	42,000 »	40,000 »	2,000 »	»	
30,000 »	»	30,000 »	30,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
15,100,910 »	147,750 »	15,248,660 »	15,274,950 »	2,000 »	28,290 »	
DIMINUTION. fr.				26,290 »		

(494)

ANNEXES
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES
POUR L'EXERCICE 1879.

ANNEXE N° 1.

LISTE
DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION,
DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1877,
ET DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE,

publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

1^o Pensions de retraite accordées

NUMÉROS D'ORDRE.	de registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIÈNENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUFES?	S'ils sont mariés ou VEUFES, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		nombre.	AGE.	
1	4734	2 février 1877.	Brigadier des douanes	10	65	Marié . . .	°	°	Age avancé. .
2	4735	Id.	Sous-lieutenant des douanes . . .	22	65	Veuf . . .	2	10 13	Id. .
3	4736	Id.	Lieutenant des douanes	25	65	Marié . . .	°	°	Id. .
4	4737	21 avril 1877. .	Receveur de l'enregistrement. . .	21	57	Id. . . .	1	2	Infirmités . .
5	4738	Id.	Receveur des contributions. . . .	19	67	Veuf . . .	°	°	Age avancé. .
6	4739	Id.	Contrôleur des contributions. . .	19	69	Id. . . .	°	°	Id. .
7	4740	Id.	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	27	59	Id. . . .	°	°	Infirmités . .
8	4741	Id.	Commis des accises.	26	44	Célibataire .	°	°	Id. .
9	4742	Id.	Receveur des contributions . . .	25	63	Id. . . .	°	°	Id. .
10	4743	Id.	Receveur des douanes en dispo- nibilité	21	40	Id. . . .	°	°	Id. .
11	4744	Id.	Receveur des contributions. . . .	34	71	Marié . . .	°	°	Age avancé. .
12	4745	Id.	Brigadier forestier	50	73	Veuf . . .	°	°	Infirmités . .
13	4746	Id.	Receveur des contributions. . . .	22	62	Marié . . .	°	°	Id. .
14	4747	Id.	Id.	22	67	Id. . . .	°	°	Age avancé. .
15	4748	7 juillet 1877 .	Commis des accises.	19	57	Id. . . .	°	°	Infirmités . .
16	4749	21 avril 1877. .	Sous-lieutenant des douanes . . .	19	65	Id. . . .	3	9 2 1	Age avancé. .
17	4750	Id.	Id.	21	65	Id. . . .	°	°	Id. .
18	4751	Id.	Brigadier des douanes.	25	68	Id. . . .	2	9 8	Id. .
19	4752	Id.	Id.	20	65	Id. . . .	°	°	Id. .
20	4753	Id.	Sous-brigadier des douanes . . .	20	67	Id. . . .	°	°	Id. .
21	4754	Id.	Préposé des douanes	19	65	Id. . . .	5	16 9 6	Id. .
22	4755	Id.	Id.	19	69	Id. . . .	3	17 14 13	Id. .
23	4756	Id et 29 janvier 1878.	Id.	21	52	Id. . . .	1	5	Infirmités . .
24	4757	21 avril 1877. .	Id.	25	58	Id. . . .	°	°	Id. .
25	4758	Id.	Matelot des douanes	27	64	Id. . . .	°	°	Id. .
26	4759	Id.	Sous-brigadier des douanes . . .	27	64	Id. . . .	°	°	Id. .
27	4760	Id.	Commis des accises.	21	65	Id. . . .	3	17 16 15	Age avancé. .
28	4761	Id.	Id.	33	49	Veuf . . .	°	°	Infirmités . .
29	4762	Id.	Préposé des douanes	19	62	Id. . . .	5	17 14 13	Id. .

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

du 1^{er} janvier au 31 décembre 1877.

TRAITEMENT moyen des 3 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 24 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,460	36 1 21	»	8 11 0	45 1 »	975	1 ^{er} janv. 1877.	15	Maximum.
1,860	42 0 »	»	»	42 0 »	1,240	Id.	15	Id.
2,060	40 1 »	»	»	40 1 »	1,575	Id.	15	Id.
4,526	»	53 10 »	»	53 10 »	2,251	Id.	»	
1,912	26 0 28	14 7 »	7 7 2	48 0 0	1,274	Id.	15	Id.
5,000	»	50 9 »	»	50 9 »	5,533	Id.	15	Id.
2,000	»	28 5 »	»	28 5 »	874	11 janv. 1877.	»	
1,241	17 9 0	»	»	17 9 0	400	1 ^{er} fév. 1877.	»	
2,075	»	38 9 »	»	38 9 »	1,237	Id.	»	
2,024	»	19 7 »	»	19 7 »	609	Id.	»	
5,758	»	56 7 »	»	56 7 »	5,240	Id.	»	
729	22 6 »	»	»	22 6 »	298	Id.	»	
3,436	19 10 »	20 3 »	»	40 1 »	2,290	1 ^{er} mars 1877.	15	Id.
1,637	54 3 »	10 6 »	»	44 9 »	1,091	Id.	15	Id.
1,565	32 5 »	»	5 1 »	37 6 »	1,045	Id.	15	Id.
1,865	40 10 »	»	3 11 »	44 9 »	1,245	Id.	15	Id.
1,805	44 6 »	»	»	44 6 »	1,245	Id.	50 et 15	Id.
1,465	45 » »	»	»	45 » »	976	Id.	15	Id.
1,465	39 5 »	»	4 3 »	45 6 »	976	Id.	15	Id.
1,143	34 8 »	»	8 6 »	43 2 »	762	Id.	15	Id.
1,043	34 4 »	»	8 3 »	42 7 »	695	Id.	15	Id.
1,045	40 10 »	»	»	40 10 »	695	Id.	15	Id.
1,043	21 8 »	»	5 » »	24 8 »	607	Id.	5 et 0	Accident.
1,043	33 2 »	»	»	33 2 »	628	Id.	»	
1,145	36 7 »	»	»	36 7 »	760	Id.	»	
1,145	36 10 »	»	»	36 10 »	762	Id.	15	Maximum.
1,565	44 1 »	»	»	44 1 »	1,045	Id.	15	Id.
1,313	15 10 »	»	»	15 10 »	377	Id.	»	
1,026	16 5 »	»	15 10 »	32 3 »	556	Id.	»	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants agés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		NONBR.	ÂGE	
				Ans.	Ans.				
50	4763	21 avril 1877 .	Sous-brigadier des douanes . . .	28	45	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
51	4764	Id. .	Préposé des douanes	50	55	Célibataire .	»	»	Id.
52	4765	Id. .	Id.	25	65	Marié . . .	»	»	Age avancé .
53	4766	Id. .	Receveur des contributions . . .	19	65	Veuf . . .	»	»	Id.
54	4767	Id. .	Brigadier des douanes	20	66	Marié . . .	4	15 15 10 7	Id.
55	4768	Id. .	Id.	25	67	Id.	»	»	Id.
56	4769	Id. .	Sous-brigadier des douanes . . .	20	66	Id.	»	»	Id.
57	4770	Id. .	Brigadier des douanes	25	67	Id.	»	»	Id.
58	4771	Id. .	Id.	20	67	Veuf . . .	»	»	Id.
59	4772	Id. .	Id.	22	59	Marié . . .	»	»	Infirmités . .
40	4775	7 juillet 1877 .	Id.	21	54	Id.	»	»	Id.
41	4774	21 avril 1877 .	Préposé des douanes	30	67	Célibataire	»	»	Age avancé .
42	4775	Id. .	Id.	18	65	Marié . . .	»	»	Id.
43	4776	7 juillet 1877 .	Second commis de direction d'en- registrement.	21	46	Id.	1	15	Infirmités . .
44	4777	Id. .	Receveur de l'enregistrement. . .	17	62	Id.	1	13	Id.
45	4778	10 sept. 1877 .	Garde forestier	59	77	Id.	»	»	Age avancé .
46	4779	7 juillet 1877 .	Receveur des contributions . . .	22	55	Id.	1	15	Infirmités . .
47	4780	Id. .	Commis aux écritures.	24	65	Id.	»	»	Age avancé .
48	4781	Id. .	Commis des accises	19	67	Id.	»	»	Id.
49	4782	Id. .	Id.	21	66	Id.	1	4	Id.
50	4785	Id. .	Sous-lieutenant des douanes. . .	24	65	Id.	»	»	Id.
51	4784	Id. .	Brigadier des douanes	19	65	Id.	5	12 11 9 7 5	Id.
52	4785	Id. .	Id.	19	65	Veuf . . .	»	»	Infirmités . .
53	4786	Id. .	Id.	19	58	Id.	4	12 10 9 2	Id.
54	4787	Id. .	Préposé des douanes	20	61	Marié . . .	1	15	Id.
55	4788	Id. .	Id.	26	58	Id.	»	»	Id.
56	4789	Id. .	Id.	26	61	Id.	»	»	Id.
57	4790	Id. .	Id.	19	48	Célibataire .	»	»	Id.
58	4791	Id. .	Id.	19	61	Id.	»	»	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	BASES DES PENSIONS.				MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1846, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,145	17 6 "	"	"	17 6 "	363	1 ^{er} mars 1877.	"	
1,045	22 11 "	"	"	22 11 "	434	Id.	"	
1,045	41 8 "	"	"	41 8 "	695	Id.	15	<i>Maximum.</i>
3,148	37 5 "	9 " "	"	46 5 "	2,098	Id.	59 et 13	Id.
1,467	39 10 20	"	4 9 10	44 8 "	978	1 ^{er} avril 1877.	13	Id.
1,467	41 9 "	"	"	41 9 "	978	Id.	15	Id.
1,145	38 0 "	"	7 " "	45 9 "	765	Id.	15	Id.
1,467	43 9 "	"	"	43 9 "	978	Id.	15	Id.
1,467	37 7 "	"	"	37 7 "	978	Id.	15	Id.
1,467	37 5 "	"	"	37 5 "	978	Id.	15	Id.
1,467	32 10 "	"	"	32 10 "	875	Id.	"	
1,045	36 10 "	"	"	36 10 "	696	Id.	13	Id.
1,045	37 7 "	"	7 7 "	45 2 "	696	Id.	15	Id.
2,090	"	22 9 "	"	22 9 "	731	Id.	"	
7,109	"	44 10 "	"	44 10 "	3,500	1 ^{er} mai 1877.	59 et 13	Id.
167	37 6 "	"	"	37 6 "	111	1 ^{er} juin 1877.	15	Id.
2,817	"	32 8 "	"	32 8 "	1,415	Id.	"	
1,848	34 10 "	5 6 "	"	40 4 "	1,232	Id.	13	Id.
1,572	35 10 "	"	1 5 "	35 3 "	1,001	Id.	"	
1,572	26 1 "	"	11 6 "	37 7 "	1,023	Id.	"	
1,872	41 1 "	"	"	41 1 "	1,248	Id.	13	Id.
1,472	37 10 5	"	7 2 25	45 1 "	981	Id.	13	Id.
1,472	34 3 "	"	7 11 "	42 2 "	981	Id.	13	Id.
1,472	32 5 "	"	6 7 "	39 " "	981	Id.	13	Id.
1,048	33 1 "	"	7 11 "	41 " "	698	Id.	15	Id.
1,048	32 " "	"	"	32 " "	609	Id.	"	
1,048	34 7 "	"	"	34 7 "	658	Id.	"	
1,048	25 9 "	"	5 9 "	29 6 "	545	Id.	"	
1,048	32 9 "	"	7 9 "	40 0 "	698	Id.	13	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONCERNENT les pensions.	FONCTIONS REPLIÉS EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS ou VEUF?	S'ils sont mariés ou VEUFS, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants Âgés de moins de 15 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pa- bilques.	lors de leur admission à la retraite.		DOIBT.	AGE.	
59	4792	7 juillet 1877 .	Préposé des douanes	20	66	Marié	5	17 14 11 8 5	Age avancé
60	4795	Id.	Id.	21	65	Id.	"	"	Id.
61	4794	Id.	Brigadier forestier	30	60	Id.	"	"	Id.
62	4795	Id.	Garde forestier	19	66	Veuf	"	"	Id.
63	4798	Id.	Sous-brigadier des douanes	19	61	Marié	2	15 13	Infirmités
64	4797	Id.	Préposé des douanes	25	62	Id.	"	"	Id.
65	4798	Id.	Id.	19	56	Id.	2	14 12	Id.
66	4790	Id.	Brigadier des douanes	21	65	Id.	"	"	Age avancé
67	4800	Id.	Id.	20	65	Id.	"	"	Id.
68	4801	Id.	Id.	25	65	Id.	2	10 1	Id.
69	4802	Id.	Sous-brigadier des douanes	25	65	Id.	1	16	Id.
70	4805	Id.	Préposé des douanes	28	65	Id.	"	"	Id.
71	4804	Id.	Id.	19	65	Célibataire	"	"	Id.
72	4805	19 sept. 1877 .	Vérificateur des douanes	20	66	Marié	"	"	Id.
73	4806	7 juillet 1877 .	Contrôleur des douanes	21	60	Célibataire	"	"	Id.
74	4807	Id.	Brigadier des douanes	23	57	Marié	1	16	Infirmités
75	4808	Id.	Id.	20	65	Id.	1	6	Id.
76	4809	Id.	Sous-brigadier des douanes	21	52	Id.	"	"	Id.
77	4810	10 sept. 1877 .	Receveur des contributions	27	66	Célibataire	"	"	Age avancé
78	4811	Id.	Garde forestier	58	65	Id.	"	"	Infirmités
79	4812	Id.	Receveur des contributions	22	66	Veuf	"	"	Age avancé
80	4815	Id.	Brigadier des douanes	20	65	Marié	"	"	Id.
81	4814	Id.	Brigadier forestier	51	66	Id.	"	"	Id.
82	4815	22 octobre 1877 .	Géomètre en disponibilité	25	65	Id.	1	16	Id.
83	4816	Id.	Receveur des contributions	53	68	Veuf	"	"	Id.
84	4817	19 sept. 1877 .	Id.	20	65	Marié	"	"	Id.
85	4818	Id.	Conservateur des hypothèques	27	55	Célibataire	"	"	Infirmités
86	4819	Id.	Receveur de l'enregistrement	22	57	Id.	"	"	Id.
87	4820	30 déc. 1877 . .	Garde forestier	19	65	Marié	"	"	Id.
88	4821	22 déc. 1877 . .	Commis des accises	20	65	Id.	"	"	Age avancé
89	4822	19 déc. 1877 . .	Id.	21	40	Célibataire	"	"	Infirmités
90	4823	Id.	Vérificateur des douanes	19	61	Marié	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1864, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours	Francs.			
1,048	36 4 "	"	8 1 "	44 5 "	698	1 ^{er} juin 1877.	15	Maximum.
1,048	45 7 "	"	"	45 7 "	698	Id.	15	Id.
780	58 7 "	"	"	58 7 "	524	Id.	15	Id.
681	28 7 "	"	9 2 "	57 9 "	449	Id.	"	
1,145	31 4 "	"	7 0 "	59 1 "	762	Id.	15	Id.
1,048	52 1 26	"	6 10 4	59 " "	698	Id.	15	Id.
1,048	31 5 29	"	4 4 1	55 8 "	666	Id.	"	
1,472	45 11 "	"	"	45 11 "	981	Id.	15	Id.
1,472	54 5 "	"	7 " "	41 5 "	981	Id.	15	Id.
1,472	41 11 "	"	"	41 11 "	981	Id.	15	Id.
1,148	59 7 "	"	"	59 7 "	765	Id.	15	Id.
1,048	56 6 "	"	"	56 6 "	695	Id.	"	
1,048	55 8 29	"	8 1 1	41 10 "	698	Id.	15	Id.
1,940	24 10 20	14 5 "	5 11 10	45 1 "	1,295	Id.	15	Id.
3,072	40 10 "	"	5 10 "	44 8 "	2,048	Id.	15	Id.
1,550	55 11 "	"	"	55 11 "	1,055	Id.	5, 9 et 13	Accident et maxim.
1,472	35 8 "	"	7 6 "	43 2 "	981	Id.	15	Maximum.
1,148	50 9 "	"	"	50 9 "	641	Id.	"	
3,104	"	38 11 "	"	58 11 "	1,858	1 ^{er} juill. 1877.	"	
577	25 6 "	"	"	25 6 "	267	Id.	"	
4,517	"	44 6 "	"	44 6 "	3,011	Id.	15	Id.
1,475	44 5 "	"	"	44 5 "	985	Id.	15	Id.
787	55 1 "	"	"	55 1 "	502	Id.	"	
2,385	"	32 5 "	"	32 5 "	1,182	25 juill. 1877.	"	
2,248	4 4 "	50 " "	"	54 4 "	1,214	1 ^{er} août 1877.	"	
6,750	8 5 "	38 " "	"	46 5 "	5,500	Id.	15	Id.
6,690	"	26 2 "	"	26 2 "	2,695	Id.	"	
6,516	"	34 4 "	"	54 4 "	3,441	Id.	"	
525	25 10 "	"	7 11 "	55 9 "	510	Id.	"	
1,580	36 2 "	"	8 1 "	44 3 "	1,055	1 ^{er} sept 1877.	15	Id.
1,580	18 10 "	"	"	18 10 "	541	Id.	"	
1,810	29 " "	6 5 "	7 " "	42 5 "	1,206	Id.	15	Id.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONFÈRENT les pensions.	FONCTIONS. REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUFs?	S'ils sont mariés ou VEUFs, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		hommes	act.	
				Ans.	Ans.			Ans.	
91	4824	22 déc. 1877 .	Brigadier des douanes	25	61	Marié . . .	5	10 14 11 7 4	Infirmités . .
92	4825	19 déc. 1877 .	Id.	19	59	Id.	"	"	Id.
95	4826	Id.	Id.	19	65	Veuf.	2	17 14	Age avancé. .
94	4827	Id.	Préposé des douanes.	19	66	Marié . . .	"	"	Id.
95	4828	Id.	Id.	19	65	Id.	"	"	Id.
96	4820	Id.	Id.	19	59	Célibataire.	"	"	Infirmités . .
97	4850	Id.	Id.	19	63	Marié . . .	"	"	Id.
98	4851	Id.	Id.	18	62	Id.	"	"	Id.
99	4852	Id.	Id.	19	60	Célibataire.	"	"	Id.
100	4855	22 oct. 1877 .	Receveur des contributions en dis- ponibilité.	25	65	Veuf.	"	"	Age avancé. .
101	4854	19 sept. 1877 .	Brigadier des douanes.	21	62	Id.	"	"	Infirmités . .
102	4855	Id.	Id.	22	56	Marié . . .	"	"	Id.
105	4856	22 oct. 1877 .	Id.	21	65	Id.	"	"	Age avancé. .
104	4857	19 sept. 1877 .	Préposé des douanes.	18	67	Id.	"	"	Id.
105	4858	22 oct. 1877 .	Géomètre du cadastre.	19	56	Id.	"	"	Infirmités . .
106	4859	19 sept. 1877 .	Contrôleur des contributions. . .	25	72	Id.	"	"	Age avancé. .
107	4840	Id.	Préposé des douanes.	19	57	Célibataire.	"	"	Infirmités . .
108	4841	22 oct. 1877 .	Brigadier des douanes	25	55	Id.	"	"	Id.
109	4842	19 sept. 1877 .	Préposé des douanes	29	66	Marié . . .	5	16 11 8	Age avancé. .
110	4845	Id.	Brigadier des douanes	22	67	Veuf.	1	17	Id.
111	4844	50 déc. 1877 .	Garde général des eaux et forêts .	21	66	Marié . . .	"	"	Id.
112	4845	Id.	Receveur des contributions . . .	20	65	Id.	"	"	Id.
113	4846	Id.	Id.	27	65	Veuf.	"	"	Id.
114	4847	Id.	Id.	20	65	Marié . . .	"	"	Id.
115	4848	Id.	Sous-brigadiers des douanes. . .	25	57	Célibataire.	"	"	Infirmités . .
116	4849	Id.	Préposé des douanes	27	46	Id.	"	"	Id.
117	4850	Id.	Id.	21	61	Id.	"	"	Accident. . .
118	4851	Id.	Brigadier des douanes	27	65	Veuf.	"	"	Age avancé. .
119	4852	Id.	Id.	19	65	Marié . . .	"	"	Id.
120	4855	Id.	Receveur des contributions. . . .	19	70	Id.	"	"	Id.
121	4854	Id.	Brigadier des douanes	19	62	Id.	"	"	Infirmités . .
122	4855	Id.	Receveur des contributions. . . .	52	65	Id.	"	"	Age avancé. .
123	4856	Id.	Id.	21	66	Id.	"	"	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années.	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.				
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,480	36 " "	"	"	36 " "	908	1 ^{er} sept. 1877.	"	
1,480	53 11 26	"	6 4 4	40 4 "	986	Id.	15	Maximum.
1,480	37 9 "	"	8 1 "	45 10 "	986	Id.	13	Id.
1,053	35 " 29	"	9 " 1	44 1 "	702	Id.	13	Id.
1,053	37 7 10	"	8 1 20	45 9 "	702	Id.	15	Id.
1,053	52 2 "	"	7 7 "	59 9 "	702	Id.	13	Id.
1,053	33 3 22	"	11 1 8	44 5 "	702	Id.	13	Id.
1,053	35 11 "	"	8 2 "	44 1 "	702	Id.	59 et 13	Id.
1,053	35 6 "	"	7 5 "	40 11 "	702	Id.	15	Id.
3,058	12 2 "	28 3 "	"	40 5 "	2,505	Id.	"	
1,480	40 7 "	"	"	40 7 "	986	Id.	15	Id.
1,480	34 " "	"	"	34 " "	914	Id.	"	
1,480	45 9 "	"	"	45 9 "	986	Id.	15	Id.
1,053	41 9 "	"	7 6 "	49 5 "	702	Id.	13	Id.
2,500	"	34 10 "	3 " "	37 10 "	1,490	Id.	"	
4,200	4 2 15	42 6 15	"	46 9 "	2,800	Id.	13	Id.
1,053	25 11 "	"	7 7 "	33 6 "	619	Id.	"	
1,205	30 " "	"	"	30 " "	657	Id.	"	
1,053	37 7 "	"	"	37 7 "	702	Id.	13	Id.
1,480	45 6 "	"	"	45 6 "	986	Id.	15	Id.
2,898	27 5 "	18 5 "	"	45 8 "	1,952	1 ^{er} oct. 1877.	13	Id.
3,818	"	45 11 "	"	45 11 "	2,545	Id.	15	Id.
2,780	5 2 "	33 11 "	"	37 1 "	1,615	Id.	"	
3,110	25 11 "	18 7 "	"	44 6 "	2,079	Id.	15	Id.
1,155	33 6 "	"	"	33 6 "	703	Id.	"	
1,055	19 5 "	"	"	19 5 "	372	Id.	"	
1,100	39 5 "	"	"	39 5 "	733	Id.	5, 9 et 13	Accident et maxim.
1,362	37 11 "	"	"	37 11 "	908	Id.	13	Maximum.
1,482	37 11 "	"	8 4 "	46 3 "	988	Id.	13	Id.
6,750	"	51 5 "	"	51 5 "	5,500	Id.	15	Id.
1,482	41 5 "	"	1 10 "	43 5 "	988	Id.	15	Id.
3,674	"	32 11 "	"	32 11 "	1,860	Id.	"	
3,600	"	45 9 "	"	45 9 "	2,400	Id.	13	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	du registre des pensions.	DATES des ARRÊTÉS QUI CONVIENNENT aux pensions.	FONCTIONS REMPLIES EN DERNIER LIEU par les pensionnaires.	ÂGE DES TITULAIRES		Sont-ils CÉLIBATAIRES, MARIÉS OU VEUF ?	S'ils sont mariés ou VEUF, quel est le nombre et l'âge de leurs enfants âgés de moins de 18 ans ?		CAUSES DE L'ADMISSION à la retraite.
				lors de leur entrée dans les fonctions pu- bliques.	lors de leur admission à la retraite.		DONNÉ.	ÂGE	
124	4857	30 déc. 1877.	Préposé des douanes	51	66	Célibataire .	•	•	Age avancé . .
125	4858	Id.	Garde forestier	22	68	Marié	2	17 12	Id.
126	4850	Id.	Id.	19	70	Célibataire .	•	•	Id.
127	4860	Id.	Id.	19	77	Marié	•	•	Id.
128	4861	Id.	Brigadier forestier	20	67	Veuf	•	•	Id.
129	4862	Id.	Garde forestier	27	71	Marié	5	17 17 14	Id.
130	4863	Id.	Id.	32	72	Id.	•	•	Id.
131	4864	Id.	Id.	20	51	Id.	•	•	Infirmités . .
132	4865	Id.	Receveur des contributions	26	66	Id.	•	•	Age avancé . .
133	4866	Id.	Contrôleur des contributions	23	54	Id.	2	10 0	Infirmités . .
134	4867	Id.	Garde forestier	34	71	Veuf	•	•	Age avancé . .
135	4868	Id.	Commis des accises	50	65	Marié	1	17	Id.
136	4869	Id.	Id.	22	55	Id.	1	1	Infirmités . .
137	4870	Id.	Brigadier des douanes	21	50	Id.	2	14 10	Id.
138	4871	Id.	Id.	20	58	Veuf	•	•	Id.
139	4872	Id.	Sous-brigadier des douanes	23	65	Marié	4	17 14 12 8	Age avancé . .
140	4873	Id.	Préposé des douanes	18	65	Célibataire .	•	•	Id.
141	4874	Id.	Id.	24	65	Veuf	•	•	Id.
142	4875	Id.	Id.	19	65	Marié	•	•	Id.
143	4876	Id.	Id.	18	65	Id.	•	•	Id.
144	4877	Id.	Id.	20	65	Id.	•	•	Id.
145	4878	Id.	Id.	18	61	Id.	•	•	Infirmités . .
146	4879	Id.	Id.	24	58	Célibataire .	•	•	Id.
147	4880	Id.	Id.	21	54	Id.	•	•	Id.
148	4881	Id.	Brigadier des douanes	18	65	Marié	•	•	Age avancé . .
149	4882	Id.	Id.	18	65	Id.	1	15	Id.
150	4885	Id.	Préposé des douanes	23	65	Id.	•	•	Id.
151	4884	Id.	Id.	18	59	Id.	•	•	Infirmités . .
152	4885	20 janvier 1878.	Id.	26	65	Id.	•	•	Age avancé . .
153	4886	Id.	Brigadier des douanes	19	65	Id.	5	9 9 7 5 2	Id.

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

BASES DES PENSIONS.					MONTANT des Pensions.	DATE de l'entrée en jouissance des pensions.	ARTICLES de la loi du 21 juillet 1844, exceptionnel- lement appliqués.	Observations.
TRAITEMENT moyen des 5 dernières années,	ANNÉES DE SERVICES							
	ACTIFS.	SÉDENTAIRES.	MILITAIRES.	TOTAL.	Francs.			
Francs.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Francs.			
1,033	35 2 »	»	»	35 2 »	674	1 ^{er} oct. 1877.	»	
474	40 4 »	»	1 0 »	41 10 »	316	Id.	13	Maximum.
474	37 10 »	»	4 5 »	42 1 »	316	Id.	13	Id.
369	53 4 »	»	4 10 »	58 2 »	246	Id.	13	Id.
774	54 10 21	»	10 11 9	45 10 »	516	1 ^{er} nov. 1877.	15	Id.
648	44 5 »	»	»	44 5 »	452	Id.	13	Id.
369	40 1 »	»	»	40 1 »	246	Id.	13	Id.
738	24 4 »	»	3 »	27 4 »	560	Id.	»	
6,300	2 7 »	37 4 »	»	39 11 »	3,500	Id.	13	Id.
3,000	10 6 »	20 8 »	»	51 2 »	1,851	Id.	»	
422	37 6 »	»	»	37 6 »	281	Id.	13	Id.
1,587	34 8 »	»	»	34 8 »	1,000	1 ^{er} déc. 1877.	»	
1,221	12 2 »	»	»	12 2 »	270	Id.	»	
1,442	38 4 »	»	»	38 4 »	961	Id.	13	Id.
1,487	37 9 »	»	»	37 9 »	991	Id.	59 et 13	Id.
1,158	42 5 »	»	»	42 5 »	772	Id.	13	Id.
1,058	55 » 20	»	8 2 1	45 3 »	705	Id.	13	Id.
1,058	41 » »	»	»	41 » »	705	Id.	13	Id.
1,058	37 7 »	»	8 5 »	46 » »	705	Id.	13	Id.
1,058	37 4 »	»	8 1 »	45 5 »	705	Id.	59 et 13	Id.
1,058	37 7 »	»	7 11 »	45 6 »	705	Id.	13	Id.
1,058	35 4 »	»	7 1 »	42 5 »	705	Id.	13	Id.
1,058	33 1 »	»	»	33 1 »	656	Id.	»	
1,058	33 5 »	»	»	33 5 »	642	Id.	»	
1,487	42 5 »	»	5 10 »	46 3 »	991	Id.	13	Id.
1,487	38 4 15	»	8 1 15	46 6 »	991	Id.	13	Id.
1,058	41 4 »	»	»	41 4 »	705	Id.	13	Id.
1,058	29 5 »	»	7 9 »	37 » »	688	Id.	»	
1,058	38 3 »	»	»	38 3 »	705	Id.	13	Id.
1,487	34 3 »	»	8 7 »	42 10 »	991	Id.	13	Id.
TOTAL. . . fr.					162,627			

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

2° Extinctions des pensions de retraite qui ont été constatées pendant l'année 1877.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?	
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.					
1	Ans. 58	Ans. 59	1 sept. 1875.	31 août 1876.	Ans. 1	Mois. »	Décès.	946	Veuve.
2	56	76	1 juin 1856.	Id.	20	3	Id.	341	»
3	54	86	1 nov. 1844.	30 nov. 1876.	32	1	Id.	217	»
4	54	74	1 mai 1857.	Id.	19	7	Id.	1,951	Veuve.
5	61	79	1 nov. 1858.	Id.	18	1	Id.	175	»
6	49	65	1 avril 1861.	31 déc. 1876.	15	9	Id.	353	»
7	59	64	1 juin 1872.	30 nov. 1876.	4	6	Id.	630	»
8	61	68	1 mars 1870.	31 janvier 1877.	6	11	Id.	755	Veuve.
9	70	72	1 juillet 1874.	30 nov. 1876.	2	5	Id.	1,553	»
10	58	67	1 janvier 1868.	31 déc. 1876.	9	»	Id.	920	»
11	52	82	1 mars 1847.	30 nov. 1876.	29	9	Id.	995	Veuve.
12	70	92	1 janvier 1855.	31 déc. 1876.	22	»	Id.	2,601	»
13	61	80	1 janvier 1858.	Id.	19	»	Id.	1,774	Veuve.
14	49	77	1 août 1848.	Id.	28	5	Id.	627	»
15	56	66	1 avril 1867.	Id.	9	9	Id.	753	Veuve.
16	66	74	1 juin 1869.	Id.	7	7	Id.	1,098	Id.
17	65	67	1 juin 1875.	30 nov. 1876.	1	6	Id.	755	Id.
18	67	84	1 déc. 1859.	31 janvier 1877.	17	2	Id.	5,887	»
19	61	65	1 avril 1875.	Id.	5	10	Id.	666	»
20	40	68	1 nov. 1848.	31 déc. 1876.	28	2	Id.	277	Veuve.
21	62	68	1 déc. 1870.	31 oct. 1876.	5	11	Id.	606	Id.
22	60	60	1 sept. 1876.	31 janvier 1877.	0	5	Id.	688	»
23	55	77	1 juin 1855.	30 nov. 1876.	21	6	Id.	566	»
24	67	80	1 oct. 1865.	Id.	15	2	Id.	1,054	»
25	69	85	1 juillet 1862.	28 février 1876.	15	8	Id.	258	»
26	58	71	1 janvier 1865.	31 mars 1876.	15	3	Id.	477	Veuve.
27	66	74	1 juin 1868.	31 août 1876.	8	3	Id.	713	Id.
28	58	59	1 sept. 1875.	31 oct. 1876.	1	2	Id.	896	Id.
29	63	75	1 janvier 1865.	31 janvier 1877.	12	1	Id.	1,000	»
30	65	72	1 janvier 1869.	31 mai 1876.	7	5	Id.	2,378	»
31	48	76	1 nov. 1848.	31 janvier 1877.	28	3	Id.	504	»
32	58	62	1 août 1872.	31 déc. 1876.	4	5	Id.	552	»
33	63	71	1 juin 1869.	Id.	7	7	Id.	929	Veuve.
34	68	82	1 janvier 1863.	Id.	14	»	Id.	3,796	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

NUMÉRO D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'ad- mission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
55	55	82	1 mai 1850.	31 déc. 1876.	26 8	Décès.	502	Veuve.
56	59	65	1 janvier 1855.	31 janvier 1877.	24 1	Id.	238	»
57	44	74	1 septemb. 1840.	31 déc. 1876.	50 4	Id.	358	Veuve.
58	65	80	1 juillet 1855.	28 février 1877.	23 8	Id.	1,184	Id.
59	57	86	1 novemb. 1847.	31 mars 1877.	20 5	Id.	755	Id.
40	65	74	25 janvier 1868.	28 février 1877.	9 1	Id.	2,070	Id.
41	61	76	1 septemb. 1862.	Id.	14 6	Id.	760	Id.
42	64	06	1 novemb. 1844.	Id.	32 4	Id.	807	»
43	61	74	1 novemb. 1865.	31 mars 1877.	15 5	Id.	008	»
44	57	69	1 mars 1865.	28 février 1877.	12 »	Id.	813	Veuve.
45	65	85	1 septemb. 1857.	31 mars 1877.	19 7	Id.	1,602	Id.
46	66	80	1 février 1865.	Id.	14 2	Id.	4,060	»
47	65	70	1 mars 1861.	28 février 1877.	16 »	Id.	507	»
48	59	70	1 juillet 1866.	31 mars 1877.	10 9	Id.	043	»
49	58	63	1 novemb. 1851.	28 février 1877.	25 4	Id.	287	»
50	70	84	1 avril 1865.	Id.	15 11	Id.	208	»
51	70	77	1 mars 1870.	Id.	7 »	Id.	290	»
52	48	75	1 juillet 1850.	31 mars 1877.	26 9	Id.	250	»
53	54	79	1 juin 1852.	Id.	24 10	Id.	820	»
54	63	70	1 décemb. 1869.	Id.	7 4	Id.	735	Veuve.
55	60	80	1 décemb. 1850.	Id.	20 4	Id.	740	»
56	53	79	1 juin 1851.	Id.	25 10	Id.	655	»
57	58	75	1 juin 1860.	Id.	16 10	Id.	585	Veuve.
58	60	75	1 septemb. 1864.	Id.	12 7	Id.	650	»
59	66	68	1 juin 1875.	Id.	1 10	Id.	666	Veuve.
60	44	45	1 janvier 1876.	Id.	1 3	Id.	780	»
61	65	71	1 janvier 1869.	30 avril 1877.	8 4	Id.	1,589	Veuve.
62	54	86	1 octobre 1845.	31 mars 1877.	31 6	Id.	802	»
63	57	70	1 août 1863.	31 oct. 1876.	13 3	Id.	806	»
64	65	78	1 mars 1864.	31 déc. 1876.	12 10	Id.	2,374	»
65	40	41	1 décemb. 1875.	30 avril 1877.	1 5	Id.	258	»
66	53	76	1 avril 1854.	31 janvier 1877.	22 10	Id.	965	»
67	57	57	1 février 1877.	Id.	»	Id.	2,251	Veuve.
68	65	73	1 juin 1869.	30 avril 1877.	7 11	Id.	699	»
69	62	76	1 décemb. 1862.	31 janvier 1877.	14 2	Id.	584	»
70	49	60	1 mars 1860.	31 mars 1877.	11 1	Id.	506	»
71	63	64	1 mars 1876.	31 janvier 1877.	0 11	Id.	082	Veuve.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOMBRE D'ORDRE	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
72	50	78	1 novemb. 1857.	31 janvier 1876.	19 3	Décès.	612	Veuve.
73	50	61	1 mars 1875.	30 avril 1877.	2 2	Id.	666	Id.
74	59	71	1 juin 1865.	28 février 1877.	11 9	Id.	666	»
75	66	82	1 août 1861.	31 janvier 1877.	15 6	Id.	241	Veuve.
76	56	65	1 mars 1870.	31 mars 1877.	7 1	Id.	664	»
77	65	79	1 mai 1865.	31 mai 1877.	14 1	Id.	1,400	»
78	59	63	1 mars 1875.	28 février 1877.	4 »	Id.	753	»
79	53	70	1 juin 1860.	31 mai 1877.	17 »	Id.	1,082	»
80	65	84	1 septemb. 1858.	Id.	18 9	Id.	5,000	»
81	69	72	1 février 1874.	28 février 1877.	5 1	Id.	500	Veuve.
82	62	62	1 décemb. 1876.	31 mars 1877.	0 4	Id.	1,571	Id.
83	60	75	1 septemb. 1862.	31 janvier 1876.	15 5	Id.	800	»
84	44	68	1 septemb. 1855.	30 juin 1877.	23 10	Id.	285	»
85	60	79	1 mars 1864.	31 mai 1877.	15 5	Id.	2,286	»
86	55	61	1 mai 1871.	Id.	6 1	Id.	806	»
87	54	79	1 janvier 1852.	Id.	25 5	Id.	753	Veuve.
88	67	83	1 mai 1861.	30 avril 1877.	16 »	Id.	400	Id.
89	59	69	1 janvier 1868.	30 juin 1877.	9 6	Id.	650	»
90	59	67	1 juin 1869.	Id.	8 1	Id.	985	»
91	72	75	1 septemb. 1874.	31 mai 1877.	2 9	Id.	1,215	»
92	65	75	1 septemb. 1869.	30 juin 1877.	7 10	Id.	1,798	Veuve
93	65	69	1 avril 1873.	Id.	4 5	Id.	666	»
94	69	76	1 mars 1870.	31 mai 1877.	7 5	Id.	1,368	»
95	70	81	1 novemb. 1866.	30 juin 1877.	10 8	Id.	1,290	Veuve.
96	62	69	1 mars 1870.	31 mars 1877.	7 1	Id.	733	Id.
97	75	80	1 mai 1872.	31 mai 1877.	5 1	Id.	4,353	»
98	65	71	1 mars 1869.	Id.	8 5	Id.	666	Veuve.
99	72	78	1 août 1871.	Id.	5 10	Id.	1,649	»
100	65	69	1 juillet 1875.	Id.	3 11	Id.	1,200	»
101	66	76	1 janvier 1868.	30 juin 1877.	9 6	Id.	1,440	»
102	64	70	1 novemb. 1871.	Id.	5 8	Id.	5,500	»
103	59	81	1 mai 1855.	31 juillet 1877.	22 3	Id.	726	Veuve
104	48	77	1 février 1849.	Id.	28 6	Id.	585	Id.
105	65	68	1 juin 1874.	Id.	5 2	Id.	733	Id.
106	65	85	1 septemb. 1859.	30 juin 1877.	17 10	Id.	1,151	»
107	36	57	1 septemb. 1876.	31 mars 1877.	0 7	Id.	186	»

DES FINANCES POUR L'EXERCICE 1879.

NUMÉRO D'ORDRE.	AGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les PENSIONNAIRES laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles les pensions se sont éteintes.				
	Ans.	Ans.			Ans. Mois.		Francs.	
108	65	68	1 sept. 1872.	51 juillet 1877.	4 11	Décès.	1,535	Veuve.
109	56	84	1 février 1840.	51 mai 1877.	28 4	Id.	705	"
110	62	69	1 mars 1870.	Id.	7 5	Id.	1,157	Id.
111	60	67	1 juin 1876.	Id.	1 0	Id.	961	"
112	65	67	1 janvier 1875.	Id.	4 5	Id.	955	Veuve.
113	61	82	1 août 1856.	Id.	20 10	Id.	491	"
114	66	84	1 mars 1850.	Id.	18 5	Id.	546	"
115	67	84	1 sept. 1800.	51 août 1877.	17 "	Id.	2,766	"
116	57	64	1 déc. 1870.	Id.	6 9	Id.	666	"
117	65	70	1 janvier 1875.	Id.	4 8	Id.	666	Veuve.
118	59	83	1 janvier 1855.	28 février 1877.	24 2	Id.	567	Id.
119	61	67	1 mars 1871.	50 juin 1877.	6 4	Id.	735	"
120	65	79	1 sept. 1865.	Id.	15 10	Id.	521	"
121	54	76	1 nov. 1855.	Id.	21 8	Id.	759	Veuve.
122	64	70	1 janvier 1871.	30 avril 1877.	6 4	Id.	802	Id.
123	64	88	1 août 1855.	51 mai 1877.	25 10	Id.	2,025	"
124	65	69	1 juin 1875.	51 août 1877.	4 5	Id.	1,000	Veuve.
125	71	90	1 août 1858.	30 sept. 1877.	19 2	Id.	175	Id.
126	55	67	1 juillet 1865.	Id.	12 5	Id.	586	Id.
127	54	67	1 déc. 1864.	51 août 1877.	12 9	Id.	285	"
128	65	76	1 nov. 1866.	50 sept. 1877.	10 11	Id.	204	Veuve.
129	57	75	1 mars 1859.	51 juillet 1877.	18 5	Id.	475	"
130	64	71	1 mars 1870.	Id.	7 5	Id.	2,602	"
131	49	77	1 janvier 1850.	50 sept. 1877.	27 9	Id.	602	"
132	60	74	1 janvier 1864.	Id.	15 9	Id.	655	Veuve.
133	64	70	1 sept. 1871.	Id.	6 1	Id.	605	Id.
134	71	74	1 oct. 1874.	51 oct. 1877.	5 1	Id.	1,800	Id.
135	65	87	1 juin 1855.	51 août 1877.	24 5	Id.	2,665	"
136	67	78	1 janvier 1867.	50 sept. 1877.	10 9	Id.	1,275	Veuve.
137	64	65	1 sept. 1875.	51 mars 1876.	0 7	Id.	675	Id.
138	60	67	1 juin 1869.	50 juin 1876.	7 1	Id.	666	"
139	55	81	1 janvier 1848.	51 mars 1876.	28 5	Id.	546	Veuve.
140	62	77	1 juillet 1861.	50 juin 1876.	15 "	Id.	3,205	"
141	72	85	1 janvier 1867.	51 oct. 1877.	10 10	Id.	1,655	"
142	54	78	1 mars 1854.	Id.	25 8	Id.	106	"
143	61	75	1 mai 1866.	Id.	11 6	Id.	648	Veuve.
144	55	65	1 août 1867.	Id.	10 5	Id.	684	Orphelin.
145	58	72	1 février 1864.	Id.	15 9	Id.	1,005	"

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES POUR 1879.

NUMÉRO D'ORDRE.	ÂGE des pensionnaires		DATES		DURÉE des pensions.	CAUSES DE L'EXTINCTION des pensions.	MONTANT des pensions.	Les pensionnaires laissent-ils une veuve ou des orphelins admissibles à la pension ?
	lors de l'admission à la pension.	lors de leur décès.	de l'entrée en jouissance des pensions.	à partir desquelles LES PENSIONS se sont éteintes.				
146	Ans. 72	Ans. 70	1 mars 1871.	31 octob. 1877.	Ans. Mois. 6 8	Décès.	Francs. 1,307	Veuve.
147	65	71	1 janvier 1872.	Id.	5 10	Id.	3,001	•
148	50	75	1 juin 1801.	Id.	16 5	Id.	827	Veuve.
149	62	78	1 mars 1862.	Id.	15 8	Id.	547	Id.
150	72	78	1 décemb. 1871.	Id.	5 11	Id.	5,000	•
151	67	76	1 mars 1869.	Id.	8 8	Id.	1,200	Veuve.
152	64	82	1 mars 1859.	31 juillet 1877.	18 5	Id.	594	Id.
155	68	68	1 décemb. 1876.	31 déc. 1876.	0 1	Id.	971	Id.
154	65	77	1 mai 1865.	30 sept. 1877.	12 5	Id.	627	•
155	52	72	1 juin 1857.	31 août 1877.	20 5	Id.	412	•
156	65	66	1 mars 1877.	Id.	0 6	Id.	2,098	•
157	48	60	1 janvier 1866.	30 sept. 1877.	11 9	Id.	412	Veuve.
158	47	71	1 juillet 1855.	Id.	24 3	Id.	376	•
159	57	70	1 décemb. 1855.	31 juillet 1877.	21 8	Id.	659	•
160	51	84	1 octobre 1844.	30 sept. 1877.	33 •	Id.	888	Veuve.
161	71	85	1 mars 1864.	31 août 1877.	15 6	Id.	287	•
162	55	62	1 décemb. 1870.	30 sept. 1877.	6 10	Id.	615	Veuve.
163	60	78	1 mars 1861.	31 octob. 1877.	17 8	Id.	788	•
TOTAL.fr.							169,579	

Montant des extinctions constatées en 1877, sur les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci.fr. 169,579

Les extinctions constatées également en 1877, sur les pensions des fonctionnaires de l'ancienne caisse de retraite, s'élèvent à 2,525

TOTAL des extinctions de 1877fr. 171,702

Au 1^{er} janvier 1878, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances étaient defr. 1,099,828

Les pensions à accorder en 1878 (non compris le 1^{er} terme) sont évaluées à 145,000

Et les extinctions, en prenant pour base la moyenne des années 1875 à 1876, à. 159,526

14,326

Il en résulte que les pensions à servir au 1^{er} janvier 1879 seront de. 1,085,502

On présume que les pensions nouvelles pour 1879 (non compris le crédit de 28,000 francs alloué pour le premier terme) atteindront 145,000

Et les extinctions 160,000

15,000

De sorte que les pensions à servir en 1879 porteront une somme de 1,070,502

Soit en chiffres ronds.fr. 1,070,000